

Conditions générales de vente

1. Étendue et opposabilité

Les présentes conditions générales de vente régissent toutes les relations commerciales et de ventes entre la S.R.L. Camélo, enregistrée à la BCE sous le numéro 0798.877.449, dont le siège social est situé Avenue Jean-Libert Hennebel, 8 à 1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve (ci-après « le Vendeur »), et le client, (ci-après « l'Acheteur »). Elles sont disponibles en néerlandais sur simple demande écrite.

Il ne peut y être dérogé que par des conditions particulières expressément approuvées par les deux parties. En toute hypothèse, les présentes conditions générales de vente restent d'applications pour tous les points auxquels il n'aura pas été expressément dérogé par les parties.

2. Prix - Conditions de paiement

Nos prix sont établis toutes taxes comprises (TTC) et ne comprennent pas les frais et le coût de la livraison.

Les conditions de paiement suivantes sont appliquées :

1. Sauf convention contraire et expresse, les commandes ne seront définitives (1) qu'à partir du paiement total du prix de vente si la marchandise est directement emportée ou si la date de livraison a été fixée ou (2) en cas de livraison différée, à partir du paiement d'un acompte minimum de 15% du prix de vente TTC. Cet acompte est de 50% pour les marchandises « hors dimension » ou pour toute commande spécifique. Le solde du prix devra être versé avant le jour de la livraison.
2. Sans préjudice des dispositions du livre XIX du Code de droit économique (ci-après « CDE »), tout retard de paiement, même partiel, d'une facture à son échéance rend exigible de plein droit, une somme forfaitaire de 15 % du montant de la facture avec un minimum de 60 EUR. A l'égard de l'acheteur qui est « entreprise » au sens du CDE, cette somme forfaitaire est exigible sans mise en demeure préalable. A l'égard de l'acheteur « consommateur » au sens du CDE, cette somme forfaitaire est exigible 14 jours après l'envoi de la mise en demeure. Ce délai prend cours le troisième jour ouvrable qui suit l'envoi de la mise en demeure par courrier ou le jour suivant l'envoi de la mise en demeure par voie électronique.
3. Sans préjudice des dispositions du livre XIX du Code de droit économique, en cas de non-paiement de la facture à la date d'échéance, des intérêts de retard de 10 % l'an sont dus et toutes les factures non échues deviennent immédiatement et entièrement exigibles. A l'égard de l'acheteur qui est « entreprise » au sens du CDE, ces intérêts de retard sont exigibles sans mise en demeure préalable. A l'égard de l'acheteur « consommateur » au sens du CDE, ces intérêts de retard sont exigibles à partir du jour qui suit l'envoi de la mise en demeure si l'acheteur consommateur n'a pas payé, même partiellement, sa dette à l'expiration du délai prévu au point 2 ci-dessus.

3. Livraison

Conditions communes à toutes les livraisons

Les délais de production et de livraison communiqués à titre indicatif aux clients ne constituent pas une obligation de résultat dans le chef du Vendeur. Sauf faute lourde ou intentionnelle dans le chef du vendeur, un retard de livraison ne peut justifier l'annulation de la commande et/ou l'octroi des dommages et intérêts.

Le lieu de la livraison doit être situé en Belgique.

Pour une livraison Hors secteur Belgique, une convention particulière sera établie en magasin, au cas par cas en fonction des Km parcouru.

Les marchandises sont livrées à l'acheteur à l'adresse renseignée par ce dernier. L'acheteur s'engage à informer le Vendeur de tout changement d'adresse.

L'acheteur, ou une personne déléguée par celui-ci, s'engage à être présent à la date, et dans la tranche horaire prévue de la livraison. En cas d'absence non motivée et non signalée au moins 24 heures à l'avance, le Vendeur sera en droit de faire payer une nouvelle livraison au prix de 75 euros TTC.

En cas de retard de Livraison qui lui est imputable et sauf cas de force majeure, le Vendeur est tenu au paiement d'une indemnité de 4 euros par jour de retard à partir d'un délai de 8 jours indiqué dans une lettre de mise en demeure envoyée par voie recommandée par l'acheteur. Celui-ci s'engage à solliciter la livraison dans les 30 Jours des produits commandés qui sont à sa disposition. En cas de retard de prise de livraison qui lui est imputable et sauf cas de force majeure, l'acheteur est tenu au paiement d'une indemnité de 4 euros par Jour de retard à partir d'un délai de 8 jours indiqué dans une lettre de mise en demeure envoyée par voie recommandée par le Vendeur.

En cas de non-respect de leurs obligations les parties pourront, soit contraindre la partie qui ne respecte pas son obligation à le faire, soit appliquer l'article 1184 du code civil, le Vendeur conservera alors l'acompte, tandis que l'acheteur sera en droit de récupérer son acompte, sans préjudice d'autres dommages et intérêts pour chacune des parties.

La livraison se fait exclusivement sous réserve des conditions normales d'accessibilité.

Préparation des locaux :

- L'acheteur devra libérer la place nécessaire pour le montage de la nouvelle literie.
- La décoration et les meubles qui se trouvent sur le trajet qui mène à la chambre sont déplacés ou protégés par l'acheteur.

Ancienne literie :

- Elle sera sortie de la chambre et placée dans un local qui présente un accès aisé vers la sortie
- Si elle doit être emportée elle sera placée au rez-de-chaussée facilement disponible

En tout état de cause l'acheteur a vis-à-vis du Vendeur une obligation d'information quant aux conditions de livraison (état de l'immeuble étage, modalités d'accès aux pièces etc.)

Le Client est tenu d'assurer l'accessibilité du lieu de livraison ainsi que l'adéquation des dimensions de la marchandise avec la configuration du lieu de livraison. Le lieu de livraison doit, le cas échéant, être accessible pour un camion, un emplacement de parking doit être réservé à cet effet par le Client. Ce dernier devra, le cas échéant, obtenir au préalable auprès des autorités compétentes toute autorisation et/ou permis nécessaire en matière de signalisation de la circulation, dont les parkings, la libération des trottoirs, l'éclairage, etc.

Le Client est également responsable de la réservation d'un lift pour les marchandises dont les dimensions ne permettent pas l'accès par les escaliers. Le lieu de livraison doit être dégagé et accessible afin de garantir une installation en toute sécurité.

Nous déclinons toute responsabilité pour les dégâts occasionnés aux meubles obstruant l'accessibilité du lieu de livraison. Les frais se rapportant à toute livraison qui n'a pu être effectuée pour une cause imputable au Client sont à charge de ce dernier. En cas de (i) négligence ou erreur relative à l'accessibilité ou aux dimensions effectués par le Client, (ii) défaut de conformité des mesures de la literie existante chez le Client, les marchandises seront déposées à l'adresse de livraison, devant l'immeuble.

4. Achat

Il appartient à l'acheteur de s'assurer que la marchandise achetée soit compatible avec l'usage auquel il le destine et compte tenu notamment de la configuration de son immeuble ou de ses accès, que la marchandise puisse être transportée dans la pièce de son choix. A cet égard. La société Camélo ne saurait être responsable d'une négligence quelconque du client quant au choix de ses achats. Aucune rétractation n'est possible lorsqu'un achat est effectué en magasin. Selon la législation, le droit de rétractation est applicable uniquement pour les ventes à distance et par démarchage.

5. Enlèvement par l'acheteur en magasin

L'acheteur avisé de la disponibilité, en nos magasins, de la marchandise commandée, est tenu de la retirer dans un délai de 30 jours. Tout retard engendrera le paiement par l'acheteur d'une indemnité de 4 euros par jour de retard à partir d'un délai de 8 Jours indiqué dans une lettre de mise en demeure envoyée par voie recommandée par le Vendeur.

6. Transfert des risques des marchandises

Le transfert des risques du vendeur à l'acheteur est effectif dès la livraison ou dès le retrait par l'acheteur en magasin. Dans cette dernière hypothèse, il appartient en conséquence à notre clientèle de souscrire toutes assurances éventuelles.

7. Droit de rétractation du consommateur

Sauf dans les cas prévus aux articles VI.53 et VI.73 du CDE ou toute disposition qui remplacerait ces articles, en cas de contrat à distance ou hors établissement au sens du CDE, l'acheteur « consommateur » au sens du CDE a le droit de se rétracter du présent contrat dans un délai de 14 jours, à compter de la date de livraison des produits, par l'intermédiaire d'un courrier électronique, clair et précis, adressé à l'adresse électronique suivante : antoine@latrappe-reves.be ou par l'intermédiaire du formulaire de rétractation disponible sur le site internet suivant : www.latrappe-reves.be. Au plus tard 14 jours après la communication de sa décision de rétractation par l'acheteur « consommateur », le bien devra être restitué, aux frais de l'acheteur « consommateur », dans l'un des établissements du vendeur. Les montants payés par l'acheteur « consommateur » dans le cadre du contrat pour lequel le droit de rétractation est exercé (prix de vente et frais de livraison au lieu de livraison d'origine) seront remboursés à la réception du bien par le vendeur par l'intermédiaire du moyen de paiement utilisé par le « consommateur » pour payer sa commande. En cas de non-restitution du bien dans son état d'origine et dans son emballage d'origine, accompagné des étiquettes et autres documents joints, le vendeur se réserve le droit de ne pas procéder au remboursement. La responsabilité de l'acheteur « consommateur » au sens du CDE peut être engagée par le vendeur en cas de dégradations du bien résultant de manipulations par le client ou un tiers, non nécessaires à la vérification de la conformité de ce bien.

8. Dimensions - Norme ITM en 1334

Selon cette norme européenne, les tailles des sommiers et matelas sont indiquées avec une tolérance de -2 cm. C'est-à-dire qu'un ensemble en 90x190 fera généralement 88x188. L'épaisseur du matelas est également indiquée avec une tolérance de +/- 1cm. Le calcul de l'épaisseur du matelas doit se faire avec un mètre au moyen d'une feuille placée sur le bord du matelas en son centre. La société ne pourra être tenue pour responsable d'un mauvais choix de dimensions de la part du client. Le client devra s'assurer des dimensions à choisir pour sa literie et de la bonne accessibilité de sa chambre.

9. Propriété

Le Vendeur conserve les droits de propriété sur les marchandises jusqu'au paiement intégral du prix facturé.

10. Garanties offertes à l'ensemble des Acheteurs

1 - Garantie contractuelle : la durée et les principes de garantie sont énoncés dans le carnet de garantie du fabricant remis avec chaque produit. Celui-ci devra être conservé avec le bon de livraison acquitté, ou sera également mentionné la date de livraison.

2 - Garantie légale : La garantie contractuelle ne peut en aucun cas réduire ou supprimer les garanties légales (notamment garantie des vices cachés et la garantie de conformité) auxquelles tout Acheteur a droit. Conformément aux articles 1649 bis et s. du code civil, le Vendeur répond vis-à-vis de l'acheteur, consommateur, de tout défaut de conformité qui existe lors de la délivrance du bien et qui apparaît dans un délai de deux ans à compter de celle-ci. L'acheteur dispose d'un délai de 2 mois à dater de la constatation du défaut pour informer le Vendeur par lettre recommandée du défaut de conformité. L'acheteur bénéficie de la garantie légale contre les vices cachés telle que prévue aux articles 1641 et s. du code civil. Tout vice caché doit être déclaré par l'acheteur au Vendeur par lettre recommandée à bref délai dès qu'il est découvert. Aucune réclamation ne sera admise passer ce bref délai ou dès lors que l'acheteur aura tenté de remédier lui-même au défaut de conformité ou vice caché

11. Responsabilité

Sauf à l'égard des vices cachés, de la garantie de conformité et des mentions précédentes, le Vendeur n'est tenu d'aucune indemnisation de quelque nature que ce soit, ni vis-à-vis de l'acheteur, ni vis-à-vis des tiers. La responsabilité du Vendeur ne pourra donc pas davantage être engagée pour tout dommage que subirait l'acheteur, suite à l'usage du produit, qui serait différent de celui auquel il était destiné

12. Service client et Notification

En cas de litige, il convient de prendre contact avec la S.R.L. Camélo. Les notifications par lettre recommandée se font à l'adresse suivante : S.R.L. Camélo, Avenue Jean-Libert Hennebel 8, 1348 Ottignies-Louvain-La-Neuve.

13. Données personnelles

Les données personnelles de l'acheteur feront l'objet d'un traitement par le vendeur aussi longtemps et dans la mesure où cela est nécessaire pour l'exécution du contrat. Conformément au Règlement européen n°2016/679, le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement.

14. Droit applicable

Ces conditions générales sont régies par le droit belge. Tout litige découlant de la réalisation d'une vente déterminée relève de la compétence exclusive du Tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.